

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4015

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Anjoma pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany d'Ambatomena, de Saminasina et de Tambohobe**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Madame la Conseillère Ait-Maten

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Pallega, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4015**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Anjoma pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany d'Ambatomena, de Saminasina et de Tambohobe**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Rappel du cadre

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon a été délibérée le 11 juillet 2005 par le Conseil de communauté. Dans ce cadre, la Communauté urbaine est engagée dans une coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar depuis 2006. De 2006 à 2011, le projet dit "AGIRE" a permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

Le succès de la réalisation des 6 projets d'infrastructures confiés directement en maîtrise d'ouvrage communale est à souligner.

La Communauté urbaine s'est engagée, par délibération n° 2012-2755 du Conseil du 13 février 2012, dans une nouvelle convention de coopération avec la région Haute-Matsiatra pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau. Ce projet a ciblé 12 communes prioritaires, les 6 anciennes et les 6 nouvelles.

Il vise, pour la période 2012-2015, les objectifs suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La coopération est mise en oeuvre localement par un représentant permanent de la Communauté urbaine. La région Haute-Matsiatra met également à disposition un agent sur le projet.

En 2012, la Communauté urbaine et la région Haute-Matsiatra ont accompagné les communes à élaborer leur plan communal de développement en eau et en assainissement. Ce document permet d'avoir un état des lieux des besoins et des ressources en eau de la commune et de définir, en concertation avec les acteurs du territoire, les priorités pour développer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les années à venir. C'est à l'issue de ce plan communal que les communes travaillent sur un projet prioritaire.

La Commune rurale d'Anjoma est partenaire du projet CAP'eau. Elle a finalisé son plan communal en janvier 2013. Ce plan définit comme prioritaire le projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany d'Ambatomena, de Saminasina et de Tambohobe.

Présentation de la commune

Le taux d'accès à l'eau potable de la Commune d'Anjoma est seulement de 5 %. Seuls 3 Fokontany bénéficient de l'unique réseau d'eau potable existant au sein de la commune. Seuls 7 établissements publics sur la trentaine que compte la commune sont desservis.

Description du projet

Le projet se décompose en 2 réseaux d'adduction d'eau potable gravitaire :

- un réseau dans les Fokontany de Samimasina et Tambohobe avec un captage de 2 sources, un filtre, un réservoir de 15 mètres cubes, 10 bornes-fontaines, dont 3 améliorées par un dispositif de lave-main pour les établissements scolaires,

- un réseau dans le Fokontany d'Ambatomena avec un captage d'une source, un filtre, un réservoir de 25 mètres cubes, 8 bornes-fontaines, dont 3 améliorées par un dispositif de lave-main pour les établissements scolaires.

Le premier réseau permettra de desservir 500 habitants ainsi que 3 établissements scolaires accueillant à eux 3 presque 1 000 élèves.

Le deuxième réseau permettra de desservir environ 900 personnes, ainsi que 3 établissements scolaires accueillant au total 900 élèves, un centre de santé disposant d'une capacité d'accueil de 10 lits, une église comptant 200 fidèles et un marché comptant environ 350 visiteurs.

Le nombre total de bénéficiaires du projet est de 3 800 personnes environ.

Le projet sera complété par des formations :

- formation de l'équipe communale (environ 7 personnes) à la maîtrise d'ouvrage, aux modalités de délégation de gestion, et au suivi-évaluation des gestionnaires. Ces personnes bénéficieront également d'initiation à la maîtrise d'œuvre et au suivi de chantiers,

- formation des gestionnaires délégués (environ 40 personnes). Les présidents de bornes et les fontainiers seront formés à la vie associative et à la gestion administrative et financière. Les réparateurs villageois seront formés aux entretiens et réparations sur une adduction gravitaire.

Le coût total du projet est évalué à 65 913 €. La Commune d'Anjoma participera à hauteur de 1 775 € pour réaliser l'aménagement du bassin versant et participer au frais de formation.

La commune sollicite de la Communauté urbaine une subvention d'un montant total de 64 138 €.

Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 32 070 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 64 138 €, au profit de la Commune d'Anjoma, située dans le district d'Ambalavao, région Haute-Matsiatra à Madagascar, dans le cadre du projet CAP'eau pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany d'Ambatomena, de Saminasina et de Tambohobe,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune d'Anjoma définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 070 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 1P20O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 32 070 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 1P20O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.